

1

(N° 154.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1838.

Rapport fait par M. DU BUS aîné, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur LEZAN DE MALISARD, avocat à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Henri-Étienne-Auguste Lezan de Malisard, avocat à Bruxelles, demande la naturalisation ordinaire.

Né à Paris, le 26 juillet 1777, d'un père français et d'une mère belge, il habite la Belgique depuis de longues années.

Il est inscrit, depuis l'année 1811, au tableau des avocats plaidant devant la cour d'appel de Bruxelles.

Il a épousé une Belge; l'un de ses fils est officier dans notre armée.

Ayant omis, par suite d'une indisposition, de faire la déclaration exigée par l'art. 133 de la Constitution, il borne sa demande à la naturalisation ordinaire.

Tous les rapports produits sont favorables à cette demande.

Le rapporteur,

F. DU BUS aîné.

Le président,

FALLON (ISIDORE).